

Courcelles * Trélou-sur-Marne * Chassins * L'Erolle * Avize



Le Mot du Maire

Chers amis,

En ce début 2022, nous en sommes à presque deux ans d'une crise sanitaire qui bouleverse en profondeur nos modes de vie et ce covid est toujours là, avec un nouveau variant plus contagieux. Que ce soit au travail, en famille, entre amis, tous nos actes sont impactés, peu ou prou, par la circulation de ce virus. La nécessité de nous en préserver collectivement est primordiale.

Je vous invite donc tous à suivre les recommandations du gouvernement afin de vous protéger et de protéger les autres face à la maladie.

Nous avons tous su, vous et nous, nous adapter, accepter les contraintes, imaginer d'autres possibles, réinventer des usages, conserver notre formidable capacité à résister, endurer, transformer.

C'est ce que nous faisons en tant qu'équipe municipale, épaulée par tous nos agents. En permanence, nous nous adaptons aux évolutions de la situation sanitaire pour organiser du mieux possible la vie de la commune. Nous tentons de trouver des solutions pour la continuité d'activités, par exemple, en réorganisant sans cesse les modalités de fonctionnement du périscolaire afin d'accueillir tous les enfants.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village. J'adresse également mes remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de notre commune, une pensée particulière pour toutes les personnes qui, en cette année, sont disparues, emmenant avec eux une partie de l'histoire de notre patrimoine.

Malgré ces contraintes, le Conseil Municipal a réalisé ou avancé dans les projets au programme 2020/2026.

Par exemple, l'amélioration de la sécurité des piétons dans la traversée du village. Ces travaux ont été réalisés en novembre. Après quelques mois de fonctionnement, nous tirerons le bilan de cet aménagement, et pourrons, en concertation avec les habitants et les riverains, envisager, si opportun, de nouvelles tranches. L'aire de jeux, faisant le bonheur de nos petits, ainsi que la création de places de parking, rue de la Baudière et rue Corneille ont également été réalisés. Nous pouvons aussi noter quelques travaux d'isolation au sein de la mairie tels que fenêtres et faux plafonds, la poursuite d'équipements numériques à l'école, la mise en place de logiciels pour les réservations du service périscolaire, ...

D'autres projets comme, l'aménagement ou la création d'une nouvelle activité dans l'ancienne maison de retraite, l'étude des possibles travaux de la rue Jean Jaurès, progressent dans leur conception et trouveront un début de réalisation en 2022.

Et je terminerai sur une note d'espoir.

Cette crise nous aura enseigné le caractère précieux de nos relations humaines, du vivre ensemble, de l'espace de bien-être et de réconfort que représentent nos familles. Je suis convaincu que nous saurons, ensemble, relever les défis de 2022.

« Seul l'arbre qui a subi les assauts du vent est vraiment vigoureux, car c'est dans cette lutte que ses racines, mises à l'épreuve, se fortifient ».
Sénèque.

L'ensemble de l'équipe municipale et des agents, vous souhaitent une très belle année 2022, en espérant qu'elle vous apporte beaucoup de joie et de sérénité.

Amitiés
Daniel GIRARDIN

Informations concernant la déchetterie de Trélou-sur-Marne

Lieu-dit de l'Anneau Brulé	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 ÉTÉ	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	14h - 19h	14h - 19h	14h - 19h	Fermé	14h - 19h	14h - 19h
 HIVER	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	Fermé	14h - 17h	14h - 17h

DÉCHETS ACCEPTÉS



La déchetterie de Trélou-sur-Marne est gérée par la communauté de communes des pays de la Champagne (CCPC) depuis 2017. Le coût de la récente rénovation d'un peu moins de 200 000 euros a été supporté conjointement par notre communauté d'agglomération (CARCT) et la CCPC.

Exemples de projets menés à terme au 2^{ème} semestre 2021



Sécurisation des trottoirs
rue Jean Jaurès, rue Pasteur et carrefour de la paix grâce à la pose de poteaux



Amélioration des performances thermiques de la mairie et de l'école afin de soulager notre chaudière vieillissante:

- Remplacement des fenêtres côté cour de l'école avec reprise des pré-linteaux et des soubassements du bâtiment.
- Isolation du secrétariat et du bureau du Maire ainsi que de la cage d'escalier.



Retrouvez toute l'actualité (et bien plus) de la commune et de l'intercommunalité sur notre nouveau site internet :
Site web : www.mairie-trelou-sur-marne.fr
Et aussi sur sa page Facebook « [Trelou Mon Village](#) »

Rappel de quelques règles élémentaires du « bien vivre ensemble »

Assurer le libre passage sur la voie publique

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir le permet, une largeur minimale de cheminement de 1.20 m telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, n'y stationner des véhicules. Le bac individuel d'ordures ménagères doit être sorti la veille au soir du jour de collecte. Après collecte, le bac doit être rentré dès que possible afin de ne pas générer de nuisance.

Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

L'entretien des trottoirs

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de nettoyer les trottoirs et son caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles puis en bac afin d'être enlevés, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de la façade de leur maison ou de leur terrain sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau. En cas de verglas ou de sol demeurant glissant après son déneigement, et afin de prévenir tout accident, du sel ou du sable sera épandu. L'épandage du sel est interdit sur les terre-pleins et les endroits plantés d'arbres.

Devenir Sapeur Pompier... un engagement ...

Qui sont-ils ? 78 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires, femmes et hommes, en ville ou à la campagne, qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps au service de leur communauté.

246 900 pompiers en France assurent un départ toutes les 7 secondes.

Que font-ils 84 % de secours d'urgence aux personnes, 6% d'incendie et 10 % de diverses interventions.

Comment devenir S.P.? Avoir entre 18 et 55 ans, habiter à moins de 10 minutes du centre d'intervention, être disponible et avoir des conditions d'aptitudes médicales et physiques correspondantes aux minimas.

Une adresse...

sptrelou@gmail.com



**ATTENTION : APPELEZ LE 18,
N'EN ABUSEZ PAS !**

Lorsque vous composez le 18, votre appel est pris en charge par le centre de traitement de l'alerte (CTA), qui reçoit les appels pour tout le département. Pour garantir l'efficacité des secours, il ne doit pas être encombré d'appels inutiles !
Souvenez-vous, n'appellez les sapeurs-pompiers que lorsqu'une vie est en danger !

Les associations



Présidente : Frédérique GUEUCIER
Tel : 06 13 71 61 92
www.trelou-country.fr
Gueucier.michel@orange.fr

ASA de Trélou sur Marne

Président : Didier KOHLER
asadetrelousurmarne@orange.fr
Tel : 03 23 71 37 46



La Beauté du geste
Tel : 06 33 32 97 75
Site : bullescence.com

Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne



Président : Jean-François LECOMTE
Tel : 06 82 77 53 36
syndicatapicolesudaisne@gmail.com



Président : Bernard HERAULT
Tél : 03 23 70 86 09
famillesruralestrelou@sfr.fr



Amicale des Sapeurs Pompiers
Président : Jérémie FONTAINE



Cercle sportif de Trélou
Président : Bertrand OLIVIER
http://cst-roller.blogspot.fr



Fitness
Président : E. DARTOIS
Tél : 06.09.40.66.92



Président : Adrien LARANGOT
Tel : 06 76 13 83 84
Mail : assotreloupassion@gmail.com
Site : treloupassion.skyrock.com



Société de Chasse
Président :
Jean-Claude OLIVIER

Etat civil

Naissances : Félicitations aux heureux parents !

HYEST Camille, à Epernay, le 18 mai 2021,
JURION Valentin, à Bezannes, le 20 juin 2021,
ROSSION Loan, à Epernay, le 06 août 2021,
ROBERT Juliette, à Bezannes, le 05 octobre 2021,
GRZYWACZ Soline, à Bezannes, le 16 novembre 2021,
PIOT Alban, Bezannes, le 28 décembre 2021.

Mariage : Félicitations aux jeunes mariés !

PLISTAT Julien & ANGLADE Allison, le 10 juillet 2021,
HORNEC Ludovic & VAN MAELE Jessica, le 31 juillet 2021.

Décès : Sincères condoléances aux familles.

LEPAGE Serge, à Epernay, le 15 Août 2021,
GILLE Vve FLEURY Micheline, à Trélou-sur-Marne, le 22 octobre 2021,
VADIN Daniel, à Dormans, le 17 octobre 2021,
HUET Amélie, au Kremlin-Bicêtre, 16 novembre 2021.

Informations utiles

Mairie de Trélou-sur-Marne

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30

Adresse électronique : contact@mairietrelou.fr

Site web : www.mairie-trelou-sur-marne.fr
Et aussi sur sa page Facebook « **Trelou Mon Village** »

mesalertes.fr 
Service d'alertes citoyen

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

L'agence postale communale
Tél : 03 23 70 27 57
Ouvert du lundi au samedi
de 9h00 à 11h30



Horaires de la Bibliothèque Municipale :
Lundi 16h30-18h30 Jeudi 17h30-19h00

En juillet uniquement les jeudis et fermée en Août.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE